



Bulletin d'inscription

Rendez-vous original et inédit, le Campus d'Hiver offre un choix riche et diversifié de formations pour les élu-e-s dans le cadre confortable du village vacances Le Conquérant à Dives sur Mer, **du vendredi 16 au dimanche 18 mars 2018.**

Notre Campus des élu-e-s a pour ambition dans le cadre d'ateliers simultanés d'apporter réflexions, connaissances et savoir-faire opérationnels directement applicables aux activités quotidiennes des élu-e-s locaux avec les meilleurs spécialistes universitaires et professionnels sur les thématiques principales de l'action publique.

AU PROGRAMME :

➔ *des formations pratiques :*

- Décrypter un budget - Les réseaux sociaux - La communication segmentée (CRM) - Prendre la parole en public ...

➔ *des formations politiques publiques :*

- Démocratie locale - Santé - Revitaliser les centres villes – Projet de ville, projet de territoire – Gouvernance administration/élus – Industrie ...

➔ *des formations réflexions / « aller plus loin » :*

- Les attentes des habitants – Les politiques progressistes municipales -

Je m'inscris pour les journées suivantes :

Vendredi 16 mars de 14h à 22h

Samedi 17 mars de 9h à 18h

Dimanche 18 mars de 9h à 13h (tarif demi-journée)

hébergement Forfait: 60€/personne *en chalet T2 4 pers (Base 2 personnes par chalet)*

! Atelier à inscription préalable obligatoire (participation limitée à 24 personnes) !

Vendredi 16 mars de 13h30 à 18h30

FORM'ACTION Prendre la parole en public – « la voix du peuple » –

NOM Prénom

Mandat exercé par l'élu-e

Adresse personnelle

CACHET DE LA COLLECTIVITE

.....e-mail / téléphone.....

Adresse de la collectivité à facturer

Tarif par jour..... xjours = euros - Conventionné

C I D E F E

CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELU-E-S

10 rue Parmentier 93100 MONTREUIL

01.48.51.78.78. – cidefe@elunet.org

TARIFS

Commune ou Intercommunalité	Elus Tarifs vendredi 16 mars	Elus Tarifs samedi 17 mars	Elus Tarifs dimanche 18 mars	Personnel territorial vendredi 16 mars	Personnel territorial samedi 17 mars	Personnel territorial dimanche 18 mars
Moins de 1000 habitants	84€	84€	42€	68€	68€	34€
De 1000 à 3499 habitants	143€	143€	71€	114€	114€	57€
de 3 500 à 9 999 habitants	239€	239€	120€	191€	191€	95€
de 10 000 à 19 999 habitants	290€	290€	145€	232€	232€	116
de 20 000 à 39 999 habitants	360€	360€	180€	288€	288€	144€
de 40 000 à 49 999 habitants	387€	387€	194€	310€	310€	155€
de 50 000 à 99 999 habitants	475€	475€	237€	378€	378€	189€
de 100 000 à 199 999 habitants	756€	756€	378€	605€	605€	303€
200 000 habitants et plus	856€	856€	428€	684€	684€	342€
Conseils deptaux et régionaux	1044€	1044€	522€	837€	837€	418€

Le droit à la formation des élus

La formation des élus est un droit individuel reconnu dans le Code général des collectivités territoriales. Elle concerne tous les élus municipaux, départementaux ou régionaux, tous les délégués au sein des EPCI à fiscalité propre, majoritaires ou minoritaires, membres de l'exécutif ou non.

Des crédits obligatoires - un droit au débat et à l'information : Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et ne peuvent excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Chaque année un débat doit être organisé sur la formation des membres du conseil municipal, intercommunal, général et régional.

Les formations impliquent des frais remboursables par la collectivité : frais de déplacement ; frais de séjour ; frais d'enseignement ; pertes de revenu.

L'agrément ministériel : Seuls les organismes bénéficiant de l'agrément du Ministère de l'intérieur peuvent dispenser des formations pour les élus. C'est le cas du CIDEFE.

Pour s'inscrire à une formation :

Le plus simple est de faire remplir le bulletin de participation au verso en y faisant figurer le prix de la formation (voir grille ci-dessus) et en faisant apposer le cachet de la Mairie. Ce bulletin validé est à retourner au CIDEFE 10 rue Parmentier 93100 Montreuil, il permet de faire la facturation.

On peut si nécessaire faire une lettre au Maire :

« Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à une formation des élus le à

Cette formation est assurée par le CIDEFE, 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil, (organisme de formation agréé par le ministère de l'Intérieur), et qui adressera à la Mairie la facture correspondante.

Veuillez agréer, »